

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x			14x			18x			22x			26x			30x		
			↓														
		12x		16x		20x		24x		28x		32x					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

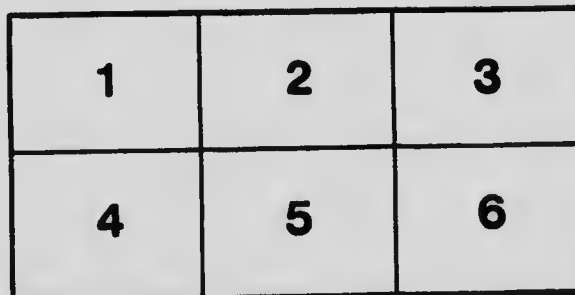
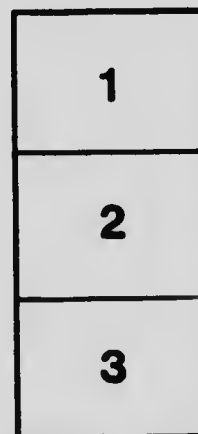
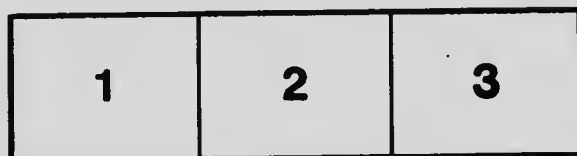
Université de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Université de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

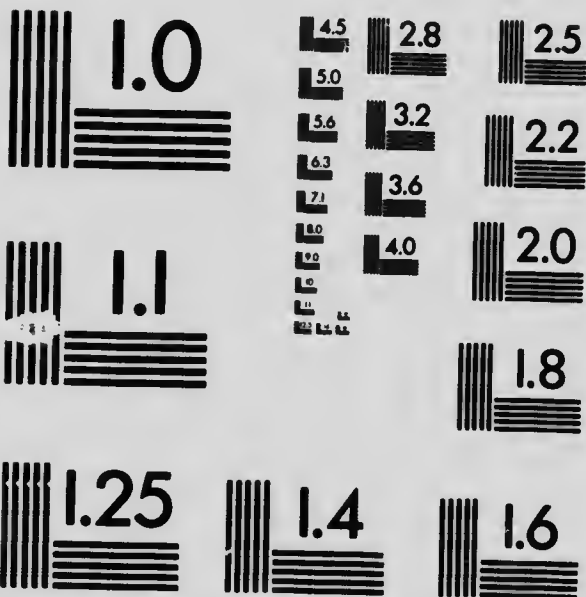
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

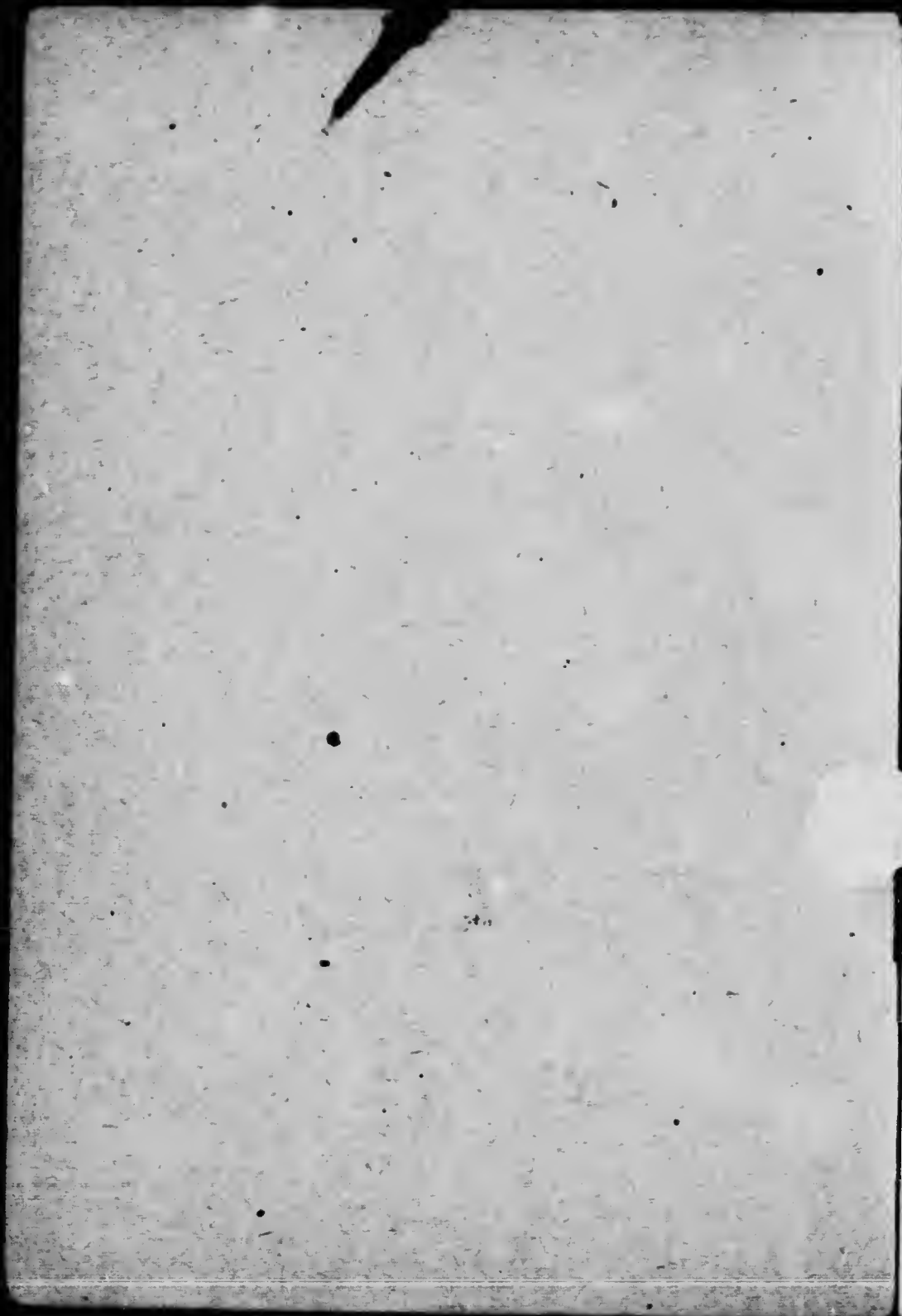
Coll. Ch... 10. 21

CONSTITUTION ET REGLEMENTS
DE LA
SOCIETE MEDICALE
DE LA
DIVISION DU GOLFE

FONDEE A RIMOUSKI, LE 6 SEPTEMBRE 1905



Imprimerie Générale de Rimouski
1905

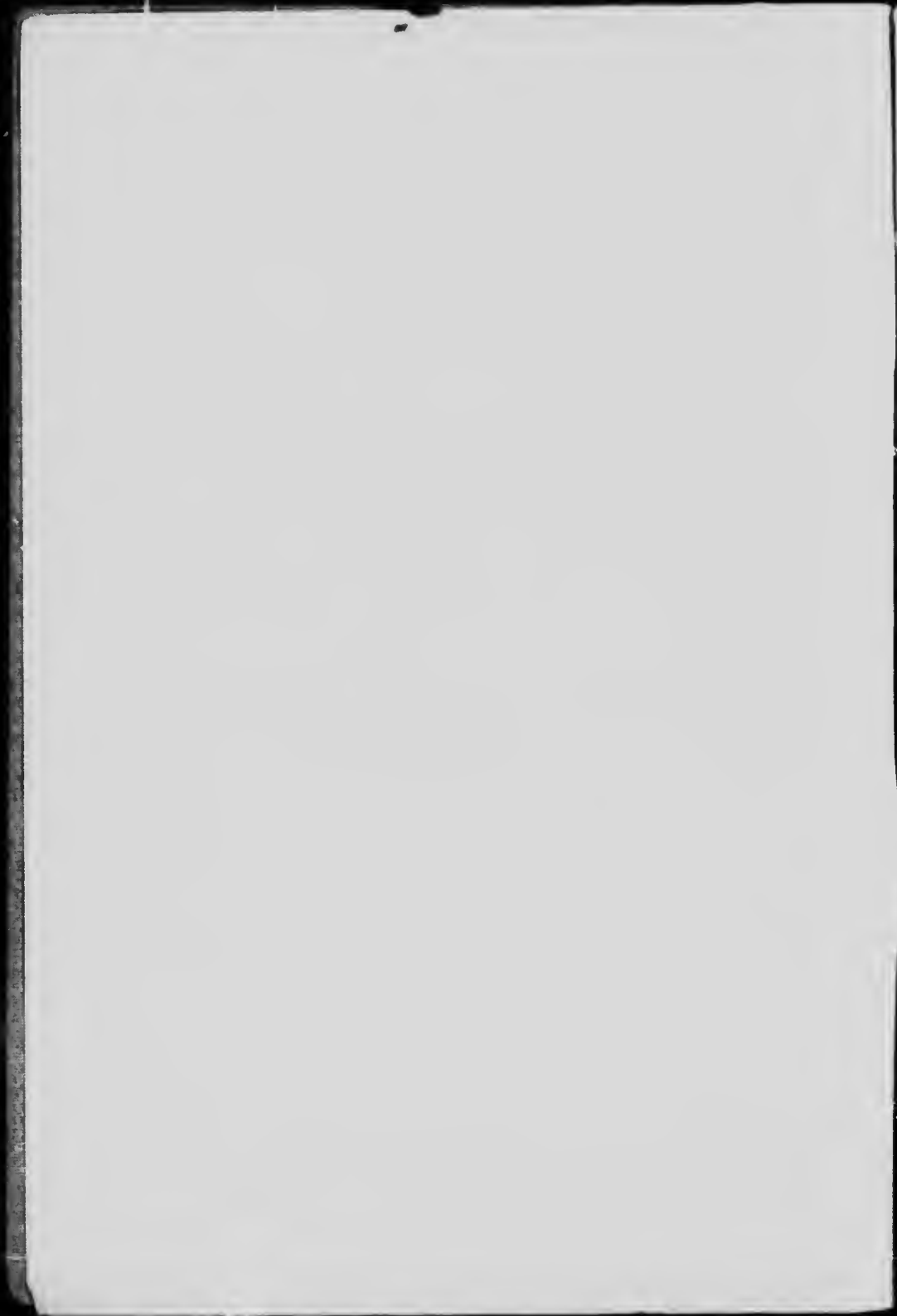


CONSTITUTION ET REGLEMENTS
DE LA
SOCIETE MEDICALE
DE LA
DIVISION DU GOLFE

FONDEE A RIMOUSKI. LE 5 SEPTEMBRE 1905



Imprimerie Générale de Rimouski
1905



Lettre de Sa Grandeur Mgr Blais

Rimouski, le 2 septembre 1905.

A M. le Dr Joseph Gauvreau, M. D.,
à Rimouski.

Monsieur le Docteur,

Par votre lettre du 30 août dernier, vous voulez bien m'informer que Messieurs les médecins pratiquant dans les limites du diocèse de Rimouski, seront réunis en convention, dans cette ville, le 5 du mois courant, pour y jeter les bases d'une Société Médicale.

“ J'apprends cette nouvelle avec un très sensible plaisir ; et, de grand cœur, je souhaite la bienvenue à tous ces Mes-

sieurs. Travailler au nom de l'art, sous l'égide de la religion, dans la sympathie des cœurs, l'harmonie des volontés et le concert des dévouements à répandre les notions de l'hygiène au sein des familles et dans le peuple, à combattre les fléaux si redoutables et si désastreux de la tuberculose et de l'alcoolisme, tout en resserrant les liens qui doivent unir entre eux les membres d'une même société et les émules d'une même profession, est chose sacrée et pleine d'humanité, une œuvre d'apostolat et de patriotisme, tout à la fois.

“ Je ne saurais donc trop louer l'initiative de ce mouvement de la plus haute importance, et je ne cesserai de prier Dieu de répandre ses plus abondantes lumières sur les délibérations de votre convention, et ses plus fructueuses bé-

nédictions sur l'organisation et l'action pratiques de votre Société.

“ Dans ces sentiments et ces dispositions à l'égard de la future Société, je souhaite toutes sortes de biens à ceux qui en feront partie, et je demeure,

Monsieur le Docteur,

Votre Evêque tout dévoué en N. S.,

† ANDRÉ-ALBERT, Ev. de
St-Germain de Rimouski.

CONSTITUTION
DE LA
SOCIÉTÉ MÉDICALE
DE LA DIVISION DU GOLFE

NOM

Le nom officiel de cette société sera :
“ *La Société Médicale de la Division du Golfe.* ”

COMPOSITION

Elle sera composée de tous les médecins licenciés, ou pouvant être licenciés et qualifiés pour la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique dans la province de Québec, dans les six mois qui suivront leur entrée dans la société, pourvu qu'ils pratiquent dans la division du Golfe, qu'ils acceptent, sous signature, la présente constitution

avec ses règlements, et payent, au secrétaire-trésorier, la contribution annuelle.

Tout médecin dûment licencié et qualifié, demeurant hors des limites de la division du Golfe, et se conformant aux conditions ci-haut mentionnées, pourra être accepté comme membre honoraire de la société.

BUT

Cette société aura pour but de vulgariser les notions de l'hygiène au sein des familles et dans le peuple, de traiter les questions sociales que les médecins sont plus aptes à définir, de s'opposer spécialement aux progrès de l'alcoolisme et de la tuberculose, de pourvoir aux intérêts du corps médical de la division du Golfe, d'améliorer sa position, et de lui faire nouer des relations intimes avec les autres sociétés médicales existant dans la province de Québec.

Elle s'efforcera, dans chacune de ses assemblées régulières, de donner lecture de travaux scientifiques, de relater les observations intéressantes de la pratique *journalière*, et de discuter les questions d'intérêt professionnel.

Elle visera à solidariser le corps médical de ces Districts, et à lui faire réaliser, une fois de plus, la vérité de cet axiome : " L'union fait la force. "

OFFICIERS

Les officiers seront : 1^o un président ; 2^o un premier vice-président ; 3^o un second vice-président ; 4^o un secrétaire-trésorier.

RÈGLEMENTS

ADMISSION

Tout médecin désirant devenir membre de cette société devra : 1° En donner avis au secrétaire - trésorier dans les huit jours qui précéderont la date de l'une des assemblées régulières qui seront bi-annuelles ; 2° Payer au secrétaire-trésorier la contribution annuelle de deux dollars, (\$2.00) ; 3° Signer les règlements et la constitution de la société.

DEVOIRS DES MEMBRES

Les membres devront se rappeler qu'il faut enseigner non seulement par les paroles ou les écrits, mais surtout par l'exemple. Ils s'efforceront donc de mettre tout d'abord en pratique, pour eux-mêmes et leurs proches, les conseils

hygiéniques, les mesures anti-tuberculeuses et anti-alcooliques.

Ils se rappelleront que les bons rapports, entre confrères, ne nuisent jamais, et que, cette société visant à promouvoir les intérêts professionnels, chacune de ses assemblées devra porter le cachet de la courtoisie, de la distinction et de la discrétion dont doivent toujours faire preuve les membres d'une aussi noble profession.

Un membre qui, intentionnellement ou malicieusement, chercherait à entraver le bon fonctionnement de la société, et qui, oublieux du respect qu'il doit à ses confrères, chercherait à en briser l'harmonie, serait exclu de ses rangs, " ipso facto. "

Que les membres de cette société n'oublie pas qu'ils tiennent entre leurs mains le sort même de la profession, et que, pour réaliser une union efficace dans son but, il faut s'aider les uns les autres.

CONTRIBUTION

La contribution annuelle sera de deux dollars, (\$2.00).

QUALIFICATION

Le membre actif ne sera éligible à la charge d'officier, et n'aura droit de vote aux assemblées, que s'il a payé le montant de sa contribution annuelle, dans le délai fixé par les règlements de la société.

ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES

Les assemblées régulières seront bi-annuelles.

La majorité des membres décidera, à chacune des assemblées, du lieu et de la date de la prochaine réunion. Le secrétaire-trésorier devra notifier chacun des membres au moins dix jours avant la date de chaque assemblée.

ASSEMBLÉES SPÉCIALES

Tout membre désirant convoquer une

assemblée spéciale devra écrire au secrétaire - trésorier lui manifestant tel désir, et lui donnant un exposé succinct des motifs de telle convocation. Le secrétaire communiquera cette demande au comité de régie dont la décision sera finale.

Si la majorité du comité de régie accorde cette convocation spéciale, le secrétaire - trésorier devra en notifier tous les membres, au moins dix jours avant la date, tel que stipulé, ci-dessus, pour les assemblées régulières. Le lieu de cette assemblée spéciale sera toujours le lieu désigné à la dernière assemblée régulière.

CHOIX DES OFFICIERS

Les officiers seront élus pour une année et choisis par la majorité de l'assemblée régulière où se feront les élections.

QUORUM

Le quorum des assemblées sera de sept.

COMITÉ DE RÉGIE

Immédiatement après l'élection des officiers, un comité de régie sera formé. Ce comité se composera des quatre officiers en devoir, et d'un membre actif choisi par la majorité de l'assemblée.

LANGUE

La majorité des médecins de la division du Golfe étant d'origine française, la langue officielle de la Société Médicale de la division du Golfe sera la langue française, mais les travaux scientifiques tels que lectures, conférences et discussions aux assemblées pourront être faits en langue anglaise.

ORDRE DES TRAVAUX

L'on procédera dans l'ordre suivant :

- 1 Lecture et adoption des minutes de la dernière séance ;

- 2 Proposition et admission des membres nouveaux ;
- 3 Travaux scientifiques. Lecture ou discussion préparée par un membre désigné comme conférencier ;
- 4 Discussion entre les membres sur le sujet traité par le conférencier ;
- 5 Rapport des cas de pratique ;
- 6 Proposition et discussion de sujets de travaux pour la séance suivante ;
- 7 Questions d'intérêt professionnel ;
- 8 Questions d'ordre regardant la Société ;
- 9 Questions diverses.

Officiers pour l'annee 1905-1906.

Président :

Hon. Dr J. B. R. FISER, Rimouski.

1er Vice-Président :

Dr J. A. ROSS, M. P., Ste-Flavie.

2e Vice-Président :

Dr J. A. PINAULT, Matapédia.

Secrétaire-Trésorier :

Dr JOSEPH GAUVREAU, Rimouski.

Membre du Comité de régie :

Dr G. A. COTÉ, Matane.



